



BILAN 2024 du

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023-2026

de la Ville de Trois-Rivières

Le plan d'action a été adopté le 2 avril 2024, par le conseil municipal
Résolution N° C-2024-0349

*En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur
intégration scolaire, professionnelle et sociale*

TABLE DES MATIÈRES

BREF PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ	3
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION.	5
CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS	7
OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2023	8
QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION	9

BREF PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, en plein cœur du Québec, la ville de Trois-Rivières jouit d'une avantageuse proximité avec la métropole et la capitale nationale tout en bénéficiant d'un accès privilégié à la rive sud grâce au majestueux pont Laviolette.

Pôle économique de la Mauricie, Trois-Rivières occupe l'enviable position, parmi les villes dont la population est de 100 000 et plus, où les habitations et les services municipaux coûtent le moins cher au Québec. Tirant avantage de la présence de collèges et d'une université, d'hôpitaux, de musées et de milliers de commerces, la Ville dispose d'une offre de service complète.

La population trifluvienne bénéficie d'une multitude de services accessibles et diversifiés dont :

- L'abonnement gratuit au réseau des Bibliothèques de Trois-Rivières;
- Une centaine de parcs municipaux;
- De nombreuses activités et une profusion de spectacles;
- Un service de transport en commun;

La municipalité compte près de 1 300 employées et employés et près de 148 000 citoyennes et citoyens. Ses installations sont constituées de bâtiments municipaux, de centaines de parcs, de plusieurs installations sportives, culturelles et récréatives, de cinq bibliothèques et de nombreux organismes communautaires.

L'administration de la Ville se compose de centaines d'employées et d'employés dévoués à un objectif commun : offrir des services publics de grande qualité aux Trifluyennes et Trifluviens. Pour y parvenir, l'administration municipale se compose de plusieurs directions ayant chacune un rôle et une expertise distincte.

Aux directions municipales s'ajoutent six organismes paramunicipaux qui œuvrent également au service de la population tels que le transport, la culture, le développement économique, le tourisme, sans oublier l'île St-Quentin.

La politique de développement social a pour mission de favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté, en ayant une vision d'un développement intégré et durable. Elle représente une politique globale qui permet de poser ensemble des actions significatives et concertées ayant comme objectif le mieux-être des citoyennes et des citoyens et la lutte contre l'exclusion sociale.

Le développement social, basé sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'ouverture et de solidarité, devrait permettre à chaque individu de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif.

Depuis la fusion de 2002, plusieurs politiques municipales ont vu le jour, notamment celles de l'environnement, de la famille, de la culture et de l'activité physique, du sport et du plein air ainsi que certaines politiques transversales comme celles qui touchent aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux nouveaux arrivants et arrivantes. La Politique de développement social fournit un cadre global qui permet de faire des liens entre ces politiques tout en ajoutant des éléments qui lui sont propres.

C'est ainsi que le plan d'action **en développement social (2023-2026)** intègre les objectifs de la politique en développement social à travers une variété d'actions et de mesures concrètes.

Les services municipaux et paramunicipaux travaillent ensemble pour réduire les obstacles des personnes handicapées et de leur famille. Un comité de suivi a été mis sur pied avec un représentant de chacune des directions qui assure le suivi, la réalisation, l'avancement et la reddition de compte du plan d'action. Nommons également la mise sur pied d'une Table de concertation qui a pour mandat de favoriser les liens et la collaboration des acteurs du milieu qui interviennent auprès des personnes handicapées afin de connaître, harmoniser et développer des services sur le territoire de la ville de Trois-Rivières pour mieux répondre aux besoins.

Au cours de l'année 2024, nous avons reçu moins de 5 requêtes en lien avec l'accessibilité universelle. Les requêtes émanaient de citoyens ou d'organismes et traitaient de sujets divers. On y retrouvait entre autres des demandes pour des bateaux pavés non accessible, des bâtiments nécessitant des travaux d'adaptation des difficultés en lien avec le déneigement, etc. Avec la compilation des requêtes, il nous est maintenant possible de sensibiliser l'ensemble des directions et d'assurer des suivis et interventions auprès des équipes de travail concernées par la problématique.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION.

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

Responsables du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Direction générale – Bureau du développement social

Véronique Angers, coordonnatrice en développement social

Élise-Laurence Pauzé-Guay, coordonnatrice en développement social

Cindy Moreau, cheffe de division

Responsables de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2026 :

- Andréanne Guilbert, Cabinet du Maire
- Annie Pagé, Direction générale
- Cindy Savard-Tremblay, Direction des finances
- Catherine Bergeron, Direction de l'aménagement et du développement durable
- Jean-François Houde, Direction de l'approvisionnement
- Simon Vadnais, Direction des communications et de la participation citoyenne
- Dalianne Charbonneau, Culture 3R (organisme paramunicipal)
- Sonia-Karine Larocque, Direction du génie
- Stéphanie Tremblay, Direction du greffe, de la gestion documentaire et des archives
- Valérie Cloutier, Services juridiques
- Charles Roberge, Direction des ressources humaines
- Carole Lebel, Direction de la sécurité publique
- Rudy Hamel, Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile
- Gilles Chiasson, Direction des technologies de l'information
- Éric Angers, Direction de la gestion des eaux et des immeubles
- Alain Lizotte, Direction des travaux publics
- Sonya Auclair, Direction de l'évaluation
- Sara Tardif, Mylène Leclerc et Chantal Jacob, Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire
- Raphaëlle Landry, Société de transport de Trois-Rivières (organisme paramunicipal)
- Josée-Anne Labrousse, Corporation de développement de l'île Saint-Quentin (organisme paramunicipal)
- Marie-Line Sauvé, Innovation et développement économique (organisme paramunicipal)

LE GROUPE S'EST VU CONFIER LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

- ✓ Être à l'écoute des besoins et réalités vécues par les personnes handicapées;
- ✓ Faire partie intégrante du comité en assurant une représentation de la direction ou de l'organisme, aux rencontres trisannuelles;
- ✓ Mobiliser leurs équipes de travail à l'égard des personnes handicapées et des autres clientèles;
- ✓ Assurer le suivi auprès de leurs collègues pour voir à l'avancement des actions;
- ✓ Mettre à jour de façon trimestriellement les sections du plan d'action sous leur responsabilité;
- ✓ Identifier et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'intégration;
- ✓ Participer au développement d'outils de travail efficaces pour le comité de suivi;
- ✓ Participer à l'intégration harmonieuse de nouvelles politiques ou plans d'action aux travaux du comité, le cas échéant.

CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS

Comment avez-vous consulté des personnes handicapées et leurs représentantes et représentants en vue de l'élaboration du présent plan d'action?

Avec la collaboration de personnes représentant des personnes handicapées, une stratégie a été élaborée pour procéder à une vaste consultation auprès des organismes de services concernés. Nous avons tenue deux rencontres avec les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées afin de travailler une vision, les obstacles et les pistes de solution.

La deuxième étape a consisté à mettre en place un sondage qui s'adressait à l'ensemble de la population. Ce questionnaire abordait divers aspects notamment la sécurité des milieux, l'aménagement, les services de loisirs, le bénévolat, etc.

Portrait des répondants

8 % des répondants mentionnent avoir une condition médicale particulière qui limite sa capacité à réaliser certaines activités de la vie quotidienne (AVQ).

13 % des répondants prennent soin d'une personne avec un handicap ou ils fréquentent une personne avec cette condition. Il est important de noter que 17 répondants avaient aussi répondu positivement à la question portant sur la condition médicale particulière qui limite leur capacité à réaliser certaines activités de la vie quotidienne.

Finalement, à partir des éléments clés recueilli lors du sondage et les axes d'interventions de la politique en développement social, une consultation citoyenne a été tenue virtuellement. Cet exercice de consultation a permis de connaître et valider les obstacles et les besoins des personnes handicapées. Ces étapes nous ont permis de mieux comprendre les enjeux auxquels font face les personnes handicapées, ainsi que les nuances en lien avec le type de limitation.

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2023

Article 61.3

Cette mesure s'inscrit en lien avec l'article 61.3 de la *Loi en matière d'approvisionnement accessible*.

Article 67

Cette mesure s'inscrit en lien avec l'article 67 de la *Loi en lien avec le plan de développement en transport*.

EMPLOI

Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la municipalité.

FAMILLE

Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre de la politique familiale de la municipalité.

MADA

Cette mesure s'inscrit aussi dans le maintien de la certification Municipalité amie des aînés.

DURABLE

Cette mesure s'inscrit aussi dans le plan d'action de développement durable de la municipalité.

CIVILE

Cette mesure s'inscrit aussi dans le plan de sécurité civile de la municipalité.

BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2024

Voir en annexe : BILAN - 2024

QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés à la responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

Madame Véronique Angers

Coordonnatrice en développement social

Direction générale – Bureau du développement social

Ville de Trois-Rivières

819 374-2002, ou 311, poste 4288

vangers@v3r.net